

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,  
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,  
M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,  
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,  
Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.  
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.  
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.  
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**47 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE :  
IMPLANTATION D'UN ABRIBUS**

Madame Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES expose que, dans le cadre du développement et de l'amélioration de notre réseau de Navettes Urbaines, l'implantation de 7 nouveaux abribus sont prévus pour cette fin d'année.

Afin de réaliser l'installation de l'abribus de l'arrêt FLEMING situé aux abords de l'hypermarché Leclerc, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de la SAS OLODIS, propriétaire des parcelles AB 127 et AC70.

A cette fin, une convention d'occupation du terrain doit être signée entre les deux parties à titre gracieux.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre les deux parties.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 18/12/2018

Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 18/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/12/2018